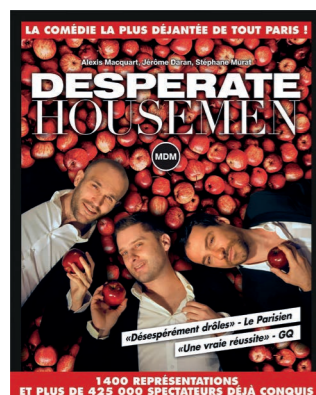


Réservez votre soirée, Seine Ouest Habitat et Patrimoine vous invite à un spectacle à l'occasion de la nouvelle année !



Un plateau d'artistes déjantés qui n'épargnent personne. Tous les travers quotidiens du couple sont passés en revue par des humoristes survoltés !



Seine Ouest Habitat et Patrimoine vous donne rendez-vous le **samedi 8 janvier 2022 à 20 h** au Palais des Arts et Congrès Charles Aznavour à Issy-les-Moulineaux pour découvrir les **Desperate Housemen**, une comédie avec Jérôme Daran, Alexis Macquart et Stéphane Murat, mise en scène par Caroline Cichoz.

Après avoir reçu une lettre de rupture de sa petite amie, Jérôme fait appel à ses deux meilleurs amis Alexis et Stéphane, afin de trouver une solution pour la reconquérir. Une chronique décalée sur les difficultés des hommes mis au défi de relever les épreuves insurmontables posées par les femmes et le quotidien, servis par trois humoristes de talent. **Desperate Housemen** réconcilie tout le monde, brise les codes, et renouvelle le genre.

Comment s'inscrire ?

Dès que vous recevrez l'invitation dans votre boîte aux lettres, retournez rapidement le bulletin-réponse. Les places sont limitées (attribution dans l'ordre d'arrivée) et seules les personnes munies de billets auront accès au spectacle. Aussi, si vous avez reçu votre billet et que vous ne pouvez pas assister au spectacle, merci de prévenir SOHP afin qu'un autre locataire puisse bénéficier de cette place.

Bien chez soi...

Seine Ouest Habitat et Patrimoine mène une politique d'adaptation des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées, notamment en remplaçant les baignoires par des douches, mais les locataires eux-mêmes peuvent mettre en œuvre des aménagements simples, efficaces et peu coûteux afin de prévenir les risques de chutes. Petit inventaire, pièce par pièce, des règles antichute.

- **Entrée, couloir** : supprimer les tapis (ou les fixer par des bandes antidérapantes), éviter les rallonges, fils électriques et autres câbles qui traînent ;
- **Chambre** : soigner l'éclairage, prévoir une lampe à portée de main, surtout si on est amené à se lever la nuit ;
- **Salon** : privilégier des meubles stables et bien placés, sur lesquels il est possible de prendre appui ;
- **Cuisine** : placer à portée de main ustensiles et ingrédients d'usage quotidien pour ne jamais avoir à grimper sur une chaise pour les attraper ;
- **Salle de bains et toilettes** : fixer un revêtement antidérapant dans la douche et une barre d'appui à côté des toilettes. Ce type d'aménagement peut donner lieu à un crédit d'impôt. Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts.

Ensemble

Publication gratuite de Seine Ouest Habitat et Patrimoine - 71, boulevard Gallieni 92 130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 44 41 90

Directeur de la publication : Alexis Choppin de Janvry
Réalisation : Issy Média
Impression : Imprimerie Ribet-Prissy Impressions
Édition d'Issy-les-Moulineaux tirée à 4538 exemplaires distribués aux locataires

Décembre 2021 - Numéro 112

Pour toutes demandes, contactez SOHP par mail : infos@sohp.fr en précisant vos noms et adresse.

Ensemble

La lettre d'information des locataires

Édition Issy-les-Moulineaux • Décembre 2021 / N° 112

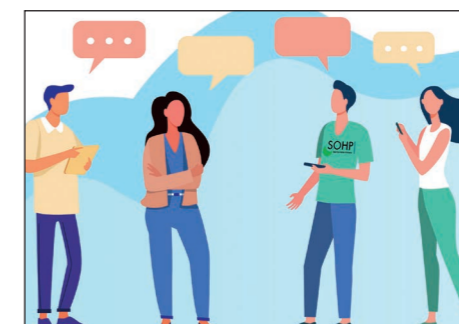
Membre de l'alliance



Zoom

Les amicales des locataires, des interlocuteurs privilégiés

Les Amicales des locataires sont des associations de locataires, avec à leur tête un Président représentant les locataires de l'immeuble. Elles ont pour objectifs de représenter et de défendre l'intérêt des locataires auprès de leur bailleur dans les



instances de concertation, mais aussi d'encourager dans leurs résidences la convivialité, la solidarité et les relations de bon voisinage.

Seine Ouest Habitat et Patrimoine organise des réunions de Conseil de Concertation Locative (CCL) sur place dans les résidences pourvues d'une Amicale. Ces rencontres permettent aux associations de faire part de leurs difficultés, de signaler les dysfonctionnements, d'exprimer leurs souhaits en termes de travaux et d'informer SOHP des préoccupations des locataires. Ces associations jouent un rôle très important puisque l'emploi des 8,2 millions d'euros alloués à la Direction du patrimoine au titre de l'entretien et des réparations en 2021 est en partie défini lors de ces CCL sur site.

Les Amicales des locataires sont donc un maillon essentiel dans la relation entre Seine Ouest Habitat et Patrimoine et les locataires des résidences, qui apportent la perception des usagers, la connaissance

« de l'intérieur » de leur résidence et qui permettent ainsi de hiérarchiser les travaux prévus par les services techniques, de fixer des priorités et de faire évoluer des contenus de programmes.

Au-delà de ces rencontres annuelles, les Amicales se mobilisent régulièrement pour rendre la vie au sein de chaque résidence plus conviviale et organisent de nombreux moments festifs tels que la Fête des Voisins, la galette des rois ou encore des crêpes-parties qui contribuent au bien-être collectif et favorisent le lien et les échanges entre voisins.

Pour les aider, SOHP s'efforce de mettre à leur disposition un local collectif résidentiel (ces locaux sont créés dans les résidences chaque fois que cela est possible) et attribue à chaque Amicale une enveloppe financière annuelle de 2 000 € pour la réalisation de petits travaux. Sur le territoire de Seine Ouest Habitat et Patrimoine, on compte à ce jour 29 Amicales.

Envie de créer une Amicale ?

L'Amicale, lorsqu'elle n'est pas affiliée à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation, est une association loi 1901 et est créée par les locataires pour un immeuble sur simple déclaration en Préfecture. SOHP demande à ces associations nouvellement créées notamment le justificatif de leur déclaration auprès de la Préfecture, leurs statuts et la composition du bureau. Toutes modifications de statuts ou de dirigeants doivent être déclarées auprès de la Préfecture.

Pour plus d'informations : www.demarches.interieur.gouv.fr/associations/associations-locataires

Un nouveau Directeur général pour Seine Ouest Habitat et Patrimoine

Le Conseil de surveillance, réuni le 16 septembre dernier sous la Présidence d'André Santini, Maire d'Issy-les-Moulineaux et ancien Ministre, a nommé Alexis Choppin de Janvry en qualité de Directeur général et Président du Directoire de la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

Depuis 2017, Alexis Choppin de Janvry était Directeur général adjoint de Seine Ouest Habitat et Patrimoine en charge du Développement, des Finances et des Affaires Juridiques. Il a ainsi travaillé en direct sur un certain nombre de sujets stratégiques pour la SEM.

Enfin, comme chaque année, Seine Ouest Habitat et Patrimoine offre aux locataires plusieurs spectacles. On vous dit tout dans cette édition.

Je vous souhaite une bonne lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

Supplément Loyer Solidarité : une obligation pour tous, une solidarité commune

Votre entrée dans un logement de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) était soumise à un plafond de ressources. Mais au fil du temps, votre situation financière a pu évoluer et vous faire notamment dépasser ce plafond. Vous êtes alors concerné par le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS). Ensemble vous en rappelle toutes les clés pour bien comprendre ce dispositif « solidaire ».



Le Supplément Loyer Solidarité : en bref

Chaque année, les situations personnelles des locataires sont étudiées afin de déterminer si le plafond de ressources est dépassé ou non. **Au-delà de 20 % de dépassement, un Supplément Loyer Solidarité est appliqué.** 85 % du Supplément Loyer Solidarité est reversé à l'État par SOHP.

Deux enquêtes pour déterminer la situation des locataires

Pour déterminer si le plafond de ressources est dépassé, les locataires reçoivent chaque année une enquête SLS envoyée par leur bailleur pour connaître leurs revenus. Comme tout bailleur social, Seine Ouest Habitat et Patrimoine est tenu de réaliser deux enquêtes auprès de ses locataires : l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) et l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS). Tous les deux

ans, l'enquête OPS permet d'établir des statistiques nationales. Elle concerne tous les locataires de logements sociaux et servent à établir des outils d'analyse de l'occupation du parc locatif social. Les données collectées sont transmises au Préfet en vue d'établir un rapport sur la situation du logement en France et les besoins en logements sociaux.

Qui est concerné par l'enquête SLS ou OPS ?

- L'enquête SLS s'applique aux locataires de logements sociaux conventionnés.
- L'enquête OPS concerne tous les locataires de logements sociaux.

Vous avez reçu l'enquête SLS ou OPS : devez-vous répondre ?

Les enquêtes SLS et OPS sont une obligation réglementaire qui s'impose tant à Seine Ouest Habitat et Patrimoine qu'aux locataires. **Les locataires ont un mois à partir de la date d'envoi du formulaire pour répondre.** Ne pas répondre dans le délai imparti expose le locataire à des sanctions légales.

Comment répondre ?

Le formulaire à compléter était à retourner à Seine Ouest Habitat et Patrimoine avant le 5 novembre 2021.

Les retardataires auront jusqu'au 13 décembre 2021 pour renvoyer l'enquête.

Elle doit être accompagnée de photocopies recto-verso des avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de toutes les personnes vivant dans le logement (locataire, conjoint, colocataire, enfants et autres occupants du logement). La transmission de ces documents est obligatoire car eux-seuls permettent d'évaluer la situation de chaque foyer. Au vu de ceux-ci, les locataires seront informés en cas d'application du surloyer dès parution du décret fixant les plafonds de ressources pour l'année 2022.

Vous pouvez répondre à l'enquête et transmettre vos documents en ligne depuis votre espace locataire, les envoyer par mail à slops@sohp.fr, les déposer au siège de Seine Ouest Habitat et Patrimoine situé 71 boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux ou encore par courrier avec l'enveloppe jointe à l'enquête dûment affranchie. En cas de perte du formulaire à compléter, il est possible de le télécharger sur www.sohp.fr/enquetes-sls-ops-2022.

Des questions : qui contacter ?

N'hésitez pas à contacter le Service Vie sociale au 01 46 44 41 90 qui saura vous accompagner ou vous orienter dans vos démarches.

Un nouveau représentant des locataires au Conseil de surveillance de SOHP

Monsieur Patrick SERIN a quitté le parc locatif de SOHP et a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance depuis le 1^{er} novembre 2021. Monsieur Rodrigue PRUDENT, Président de l'Amicale des locataires de la résidence Abbé Derry, lui succède au Conseil de Surveillance.

Toutes les équipes de SOHP saluent l'engagement de Monsieur Patrick SERIN depuis 2009 en tant que représentant des locataires élu et membre de la CALEOL et son investissement au sein de la résidence Madaule à Issy-les-Moulineaux.

Grâce à l'association créée conjointement avec son épouse et dont il assurait la présidence depuis près de 20 ans, Monsieur Patrick SERIN a contribué à maintenir un cadre de vie agréable pour l'ensemble des locataires.

Travaux

Résidence Galiote : La fibre optique est désormais disponible dans la résidence. Son installation qui s'est achevée mi-novembre a coûté 25 000 €.

Résidence Tariel : Les travaux de modernisation des ascenseurs se sont achevés en septembre pour un montant de 308 000 €. Ils ont notamment permis l'ouverture de baies sur les paliers auparavant non desservis.

Démolition du 83-89 Verdun : Les travaux de démolition du 83-89 avenue de Verdun démarrent au mois de décembre. Cette barre d'immeuble de 7 étages se compose initialement de 84 logements dans 4 cages d'escalier sur un sous-sol semi-enterré. L'Architecte américain Daniel Libeskind réalisera à cet endroit 20 000 m² de logements, dont 25% à caractère social, et des commerces qui prendront place dans des tours aux performances énergétiques très élevées et à l'architecture soignée.

Démolition du 41 rue Aristide Briand : Les travaux de démolition de la crèche Arc-en-ciel et des locaux du Centre de Protection Maternelle et Infantile situés au 41 rue Aristide Briand débiteront en décembre. 400 logements en accession ou à caractère social seront construits à la place et accueilleront, en cœur d'îlot, un espace végétal public.

La Fête des voisins 2021

Décalée en raison de la crise sanitaire, la Fête des voisins, organisée habituellement en mai, s'est déroulée au mois de septembre. Comme chaque année, de nombreux voisins se sont retrouvés le temps d'une soirée ou d'un après-midi autour d'un verre, d'un apéro ou d'un barbecue. L'objectif de cet événement était

avant tout de profiter d'un moment convivial pour se réunir et apprendre à mieux se connaître.

Comme tous les ans, SOHP participe à l'organisation de cette manifestation en offrant des gobelets, tee-shirts, ballons... pour tous les participants.

Rappelons que le succès de cet événement est possible grâce aux gardiens et aux Amicales des locataires qui ont impulsé ces rencontres et organisé ce temps de partage où chacun a pu apporter un petit quelque chose : gâteaux ou délicieuses spécialités.



Résidence Séverine



Résidence Garibaldi



Résidence Bois Vert



Résidence Lartigue/Caillaud



Résidence Galiote



Résidence Charlot

Travaux



Le patrimoine de SOHP s'agrandit : la nouvelle résidence Les Vignes, située 131-133 avenue de Verdun, a été livrée au début du mois de novembre.

Cet ensemble immobilier de 8 étages, réalisé par l'agence Atelier 115, est composé de 102 logements sociaux, de places de parking, d'une crèche de 20 berceaux et d'un restaurant seniors permettant le rapprochement intergénérationnel. Un jardin potager avec des pieds de vigne et autres plantations a également été créé à l'arrière du bâtiment.



Bienvenue aux locataires de la Résidence Tilia

Située au 18 rue Paul Bert dans le quartier Léon Blum, la résidence Tilia a été achevée en septembre dernier. Ce bâtiment signé des architectes Daquin & Ferrière comprend 66 logements sociaux, une crèche de 60 berceaux et un parc de stationnement de 35 places, dont une partie équipée de bornes de recharge pour véhicules électriques. De structure bois, il est particulièrement éco-responsable et bénéficie de plusieurs labels et certifications (« Effinergie + », « Bâtiment Biosourcé », « NF Habitat HQE »).



Résidence Gabriel Péri

Depuis cet été, un nouveau jardin partagé a été créé et les locataires de la résidence cultivent les 4 parcelles mises à leur disposition.



Des radiateurs électriques plus performants et moins énergivores installés dans deux résidences

SOHP continue d'investir dans l'installation de radiateurs intelligents associant confort et économies pour ses locataires.

Résidence Cresson, les travaux d'installation ont démarré fin novembre, pour une durée de trois semaines et pour un montant total de 56 365 €. **Résidence l'Aigle,** les travaux ont eu lieu en octobre pour un montant total de 205 000 €.